

Licenciement pour faute lourde

Par cratos, le 09/07/2012 à 13:06

Bonjour

Je me suis fais virer pour faute lourde et dans leur dossier ils ont une attestation de l'apprentie qui leur a dit des choses personnel qui n'a rien avoir avec l'entreprise. Seulement à cause de ça je ne peux pas attaquer sauf si je fais annuler cette attestation. Puis faire annuler une attestation????

Par DSO, le 09/07/2012 à 13:45

Bonjour,

Vous ne pouvez pas annuler une attestation. Vous pouvez simplement contester votre licenciement devant le Conseil de Prud'hommes.

Cordialement, DSO

Par pat76, le 10/07/2012 à 15:24

Bonjour

Si l'attestation faîtes par l'apprentie fait référence à votre vie privée et non pas à vos actes dans l'entreprise et que votre employeur s'est basée sur cette attestation pour vous licencier pour faute lourde, comme vous l'indique DSO, vous pouvez contester votre licenciement devant le Conseil des Prud'hommes.

La faute lourde, c'est un acte commis dans l'intention de nuire à l'entreprise.

Est-ce votre cas concernant la faute qui vous a été reprochée et vous a valu le licenciement?